

L'émancipation civique et politique des Mélanésiens (1946-1957)

Chronologie indicative

24 juin 1940 : le Conseil Général de Nouvelle-Calédonie décide à l'unanimité de continuer la guerre aux côtés des Alliés. Dans les années qui suivent, plusieurs centaines d'engagés volontaires indigènes sont stationnés dans les casernes calédoniennes ou envoyés sur théâtre des opérations extérieures au sein du Bataillon du Pacifique.

1942-1946 : la Nouvelle-Calédonie devient une base arrière de l'armée américaine dans le Pacifique, où passent au total plus d'un million de soldats alliés. De nombreux Mélanésiens sont employés dans les camps militaires américains.

30 janvier-8 février 1944 : la conférence de Brazzaville jette les bases de l'Union Française.

22 août 1945 : une ordonnance accorde le droit de vote aux indigènes non-citoyens ministres du culte, militaires et anciens combattants des deux guerres mondiales, fonctionnaires et agents de l'administration, titulaires de diplômes officiels et chefs traditionnels, soit 894 personnes. Seront ajoutés à cette liste quelques mois plus tard les moniteurs des écoles privées et les catéchistes.

22 décembre 1945 : abolition du régime de l'Indigénat pour les sanctions.

15 janvier 1946 : assemblée générale constitutive du parti communiste calédonien (PCC).

20 février 1946 : abolition du régime de l'Indigénat pour les peines.

25 avril 1946 : premiers tracts du PCC à l'adresse de la population mélanésienne.

3 mai 1946 : abolition du système des réquisitions de main-d'œuvre indigène. La liberté entière de circulation est octroyée à tous les indigènes. Les contrats d'engagement sont progressivement abolis.

25 mai 1946 : premier tract de « revendications de l'Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté dans l'Ordre » émis par un « Comité d'appel » de quinze notables mélanésiens proches des Missions et hostiles au PCC.

12 octobre 1946 : promulgation en Nouvelle-Calédonie de la loi du 7 mai 1946 proclamant citoyens tous les ressortissants des territoires d'outre-mer. L'inscription des nouveaux citoyens aux listes électorales n'est pas prévue pour la Nouvelle-Calédonie.

27 octobre 1946 : la Constitution de la Quatrième République crée l'Union Française.

Fin 1946 : déclin rapide du PCC après le départ de sa secrétaire Jeanne Tunica Y Casas pour l'Australie en août.

12-19 mars 1947 : assemblée générale constitutive de l'Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté dans l'Ordre (UICALO, d'inspiration catholique).

25-27 juin 1947 : assemblée générale constitutive de l'Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français (AICLF, d'inspiration protestante).

23 mai 1951 : la loi élargissant le collège électoral indigène dans les territoires d'outre-mer est rendue applicable à la Nouvelle-Calédonie. Les listes électorales comptent 8930 autochtones (60 % des Mélanésiens en âge de voter) et 10828 inscrits de statut civil commun.

1^{er} juillet 1951 : élection-surprise à la députation de Maurice Lenormand, candidat soutenu par l'UICALO et l'AICLF.

17 septembre 1952 : accord politique à Nouméa sur les procédures électorales pour le renouvellement du Conseil Général de Nouvelle-Calédonie, validé par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1952.

8 février 1953 : victoire des « listes d'Union Calédonienne » élaborées par Maurice Lenormand, l'UICALO et l'AICLF, lors des élections pour le renouvellement du Conseil Général. Elles obtiennent 14 sièges sur 25, dont 9 sont occupés pour la première fois par des conseillers généraux mélanésiens.

3 et 10 octobre 1954 : lors des élections municipales dans l'Intérieur, les « listes d'Union Calédonienne » remportent 15 municipalités sur 29 et totalisent 7195 voix contre 8391 à l'ensemble des autres listes.

8 janvier 1956 : réélection triomphale de Maurice Lenormand à la députation.

12-13 mai 1956 : congrès constitutif du « Mouvement d'Union Calédonienne »

22 juillet 1957 : décret appliquant à la Nouvelle-Calédonie la Loi-Cadre Defferre du 19 juin 1956, mettant en place une large autonomie locale. Les dernières restrictions au suffrage universel sont levées : les listes électorales comptent alors 13725 inscrits autochtones et 13824 inscrits de statut civil commun.

6 octobre 1957 : l'Union Calédonienne remporte les premières élections territoriales et dirige le premier Conseil de Gouvernement.

Sources :

- Houdan, Olivier, 1998, *Maurice Lenormand, 40 ans de vie politique en Nouvelle-Calédonie (1951-1988)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Charles de Gaulle-Lille III.
- Kurtovitch, Ismet, 2002, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie : 1940-1953*, thèse de doctorat d'histoire, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Chronologie réalisée par Benoît Trépiéd, Docteur en sciences sociales (EHESS), Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche en histoire à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (2008).